



16ème législature

Question N° : 13557	De M. Alexis Jolly (Rassemblement National - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Organisation des jeux Olympiques d'Hiver de 2030	Analyse > Organisation des jeux Olympiques d'Hiver de 2030.
Question publiée au JO le : 05/12/2023 Réponse publiée au JO le : 30/04/2024 page : 3471 Date de changement d'attribution : 20/02/2024		

Texte de la question

M. Alexis Jolly interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur l'organisation des jeux Olympiques d'Hiver de 2030. La candidature des Alpes françaises ayant été l'unique candidature retenue pour l'organisation des jeux Olympiques d'hiver qui se dérouleront en 2030, l'heure est désormais à la préparation de cet évènement sportif exceptionnel, qui doit être un moment de réjouissances et de prestige pour la France à l'international. Les conditions d'organisation de cet évènement restent cependant assez floues. Les prémices de cette préparation doivent être l'occasion de poser les grands principes nécessaires à la réussite de ces jeux, pour éviter une nouvelle catastrophe financière et les polémiques qui touchent souvent l'organisation des grandes compétitions. Ces rencontres qui auront lieu pour l'essentiel en zone de montagne devront ainsi tenir compte de l'environnement fragile dans lequel ils se dérouleront. La question de l'aménagement du territoire est un enjeu fondamental dans la montagne, bien davantage encore qu'ailleurs. Le risque est de céder à la tentation de la démesure et à la construction d'immenses complexes sportifs, en dehors de tout respect des équilibres urbanistiques, complexes qui seront laissés à l'abandon suite aux jeux et qui seront un poids lourd politique et financier pour les structures et collectivités qui en auront la charge. Il souhaite donc connaître quel est le plan d'action du Gouvernement pour l'organisation de ces jeux d'Hiver, ou tout du moins quelles seront les grandes lignes fixées pour en réussir l'organisation.

Texte de la réponse

La France terre de sports d'hiver, est actuellement dans la phase de dialogue ciblé avec le comité international olympique (CIO) pour définir les grandes lignes de l'organisation des Jeux d'Hiver 2030. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus, en juillet prochain, que le CIO décidera de l'attribution définitive de ces Jeux. Fin février, la France a ainsi rendu les réponses aux questionnaires de la commission des futurs hôtes du CIO, qui consistent en une présentation des grandes lignes du projet. L'ambition du projet français, exposé dès le début de ces réponses, place parmi les objectifs essentiels celui d'organiser des Jeux responsables et durables dans le prolongement de la dynamique de Paris 2024. À travers les Jeux de 2030, l'État comme les régions entendent poursuivre la transformation des territoires dans un contexte de changement climatique qui modifie singulièrement la montagne, le quotidien de ses habitants et de ses visiteurs. Pour cela, les parties prenantes (CNOSF/CPSF, régions hôtes et État), construisent un projet et un budget pour des Jeux sobres et des coûts optimisés. Aussi, la priorité est donnée à une utilisation des sites et infrastructures existants sur les territoires de deux régions et plus généralement au

concept opérationnel le plus optimal en matière environnementale. Dans le cadre de l'étude de faisabilité par le CIO, il a été constaté que les sites proposés pour les compétitions seraient fiables sur le plan climatique jusqu'au milieu du siècle au moins. En outre, la compacité des sites est recherchée avec une organisation en pôles géographiques regroupant les compétitions par famille. L'utilisation d'énergies décarbonées et de technologies vertes sera recherchée au maximum, ainsi que l'identification de solutions économiques et durables pour les compétitions ne bénéficiant pas de sites déjà existants. Un comité consultatif climat et jeux durables veillera au respect de cette ambition pour l'avenir de nos montagnes. L'héritage de ces Jeux s'appuiera sur les plans à long terme de l'État et des régions, sur les objectifs de développement durable des Nations unies comme sur les recommandations de l'agenda 2020+5 du CIO. Les trois piliers de cette stratégie d'héritage seront les priorités environnementale, sociale et économique. À cette fin, les services de l'État, centraux comme déconcentrés, seront pleinement mobilisés pour assurer, de manière transparente, le plein engagement du futur comité d'organisation dans la poursuite de ces objectifs ; ce dont il sera régulièrement rendu compte auprès de la représentation nationale.